
CODE DE CONDUITE FSSW

Athlètes • Juges • Officiels • Entraîneurs • Responsables • Membres affiliés

1. Principes fondamentaux

Toute personne représentant ou participant aux activités de la FSSW s'engage à adopter un comportement respectueux, courtois, loyal, impartial et conforme à l'éthique sportive.

Elle contribue à préserver la bonne réputation de la FSSW et de ses membres, dans le cadre des compétitions, entraînements, déplacements, manifestations et communications publiques, y compris sur les réseaux sociaux.

2. Respect et intégrité

Sont notamment interdits :

- les insultes, propos malveillants, humiliants, dénigrants ou diffamatoires ;
- le harcèlement, le bullying/mobbing, l'intimidation et les menaces ;
- les comportements discriminatoires, agressifs ou contraires au fair-play ;
- les propos, gestes ou comportements à caractère sexuel, sexiste ou obscène, ainsi que le harcèlement sexuel ;
- toute atteinte à l'intégrité physique ou psychique ;
- toute forme de corruption, de favoritisme ou de manipulation.

3. Respect des juges et officiels

Les juges et officiels doivent pouvoir exercer leur fonction avec impartialité, indépendance et sérénité.

Les athlètes, entraîneurs et accompagnants respectent leurs décisions et s'adressent à eux avec politesse et respect. Les contestations doivent être formulées par les voies officielles prévues.

Les insultes, menaces, pressions, dénigrements ou tentatives d'influence sont interdits.

4. Cadeaux, avantages et conflits d'intérêts

Il est interdit d'offrir, de demander ou d'accepter un cadeau, une somme d'argent, un avantage ou toute autre contrepartie dans le but d'influencer une décision sportive, notamment celle d'un juge, officiel ou entraîneur.

Tout cadeau ou avantage susceptible de compromettre ou de remettre en cause l'impartialité ou l'indépendance d'une personne doit être refusé.

Les juges, officiels et responsables signalent tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

5. Règlements sportifs et impartialité

Pour les aspects sportifs et techniques, les règlements IWWF en vigueur, ainsi que les Statuts et règlements FSSW, font foi.

Le présent Code complète ces règles en matière de comportement, de respect, d'intégrité, d'impartialité et de fair-play.

6. Comportements préjudiciables, infractions et sanctions

Tout comportement fautif et intentionnel causant un préjudice moral ou matériel à la FSSW, ainsi que toute infraction aux règles de l'éthique, de la pratique sportive ou aux règlements FSSW et IWWF, peut faire l'objet de sanctions.

Tout manquement au présent Code est sanctionné conformément aux Statuts et règlements de la FSSW, selon la nature et la gravité des faits, par l'instance compétente et dans le respect des procédures prévues.

7. Signalement

Toute atteinte grave à l'intégrité du sport, notamment en cas de harcèlement, bullying, violence, discrimination, abus, corruption ou harcèlement sexuel, peut être signalée à Swiss Sport Integrity.

La FSSW encourage tout signalement effectué de bonne foi, dans le respect des procédures et de la confidentialité.

8. L'éthique est l'affaire de tous

L'éthique est une responsabilité collective. Chaque athlète, juge, officiel, entraîneur, responsable et membre de club contribue, par ses paroles et ses actes, à l'image et à la qualité de notre sport.

RESPECT • COURTOISIE • FAIR-PLAY • IMPARTIALITÉ • INTÉGRITÉ • RESPONSABILITÉ

L'ÉTHIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS. ELLE COMMENCE PAR CHACUN D'ENTRE NOUS.

Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu par le présent Code, les Statuts et règlements de la FSSW ainsi que les règlements IWWF en vigueur font foi.